

WILLIAM PIERART ARCHITECTURE

Rue d'Havré, 56 - 7000 MONS-BELGIQUE
+32(0)476 76 13 60 - william.pierart@gmail.com

Signature Architecte

Signature Maître d'Ouvrage

1 : 50 (sur A3)

Impasse Bonnière, 3 - 7100 La Louvière
Parcelle cadastrale : 3DIV/LALOUVIERE/section8parcelle0022D009

SLEPOV Yevgeniy
Rue Abelville, 24/2 - 7100 La Louvière

DISCIPLINE : Architecture - Stabilité - Techniques spéciales - Géomètre/Relevé - Autres



Reconstruction d'une habitation unifamiliale

TYPE DOC

PHASE

N° DOC

INDICE

DATE

Plan Gros-oeuvre RDC - Niv. +9.75

P

EXE

EXE-P01

-

2022-09-26

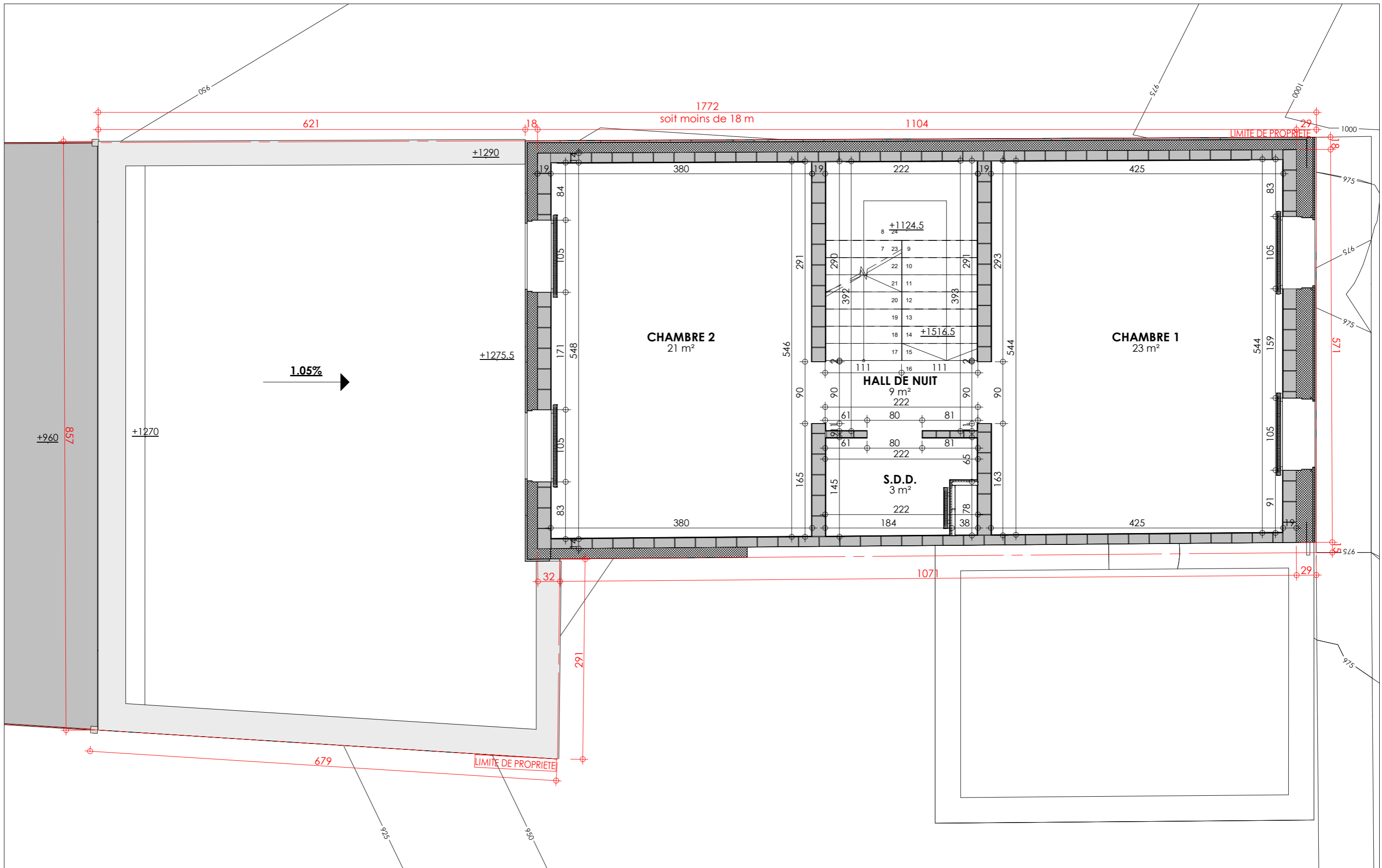
Ant : - - - - -

1- Il appartient à l'entrepreneur de contrôler les côtes des documents, de les vérifier sur les grandeurs réelles d'exécution et les dimensions existantes et de signaler à l'architecte toutes discordances éventuelles.

2- Les plans de Permis d'Urbanisme ne peuvent servir de plans d'Exécution et de Réalisation. Toutes mentions de stabilité du bâtiment indiquées sur ce document n'engagent que l'ingénieur en stabilité.

3- Ce plan est la propriété de l'Architecte et ne peut être reproduit sans son accord préalable.

4- Ce document, sans signature ou paraphe de l'Architecte, ne vaut rien. Seul un document signé fait foi.



WILLIAM PIERART ARCHITECTURE

Rue d'Havré, 56 - 7000 MONS-BELGIQUE
+32(0)476 76 13 60 - william.pierart@gmail.com

Signature Architecte

Signature Maître d'Ouvrage

1 : 50 (sur A3)

Impasse Bonnière, 3 - 7100 La Louvière
Parcelle cadastrale : 3DIV/LALOUVIERE/section/parcelle0022D009

SLEPOV Yevgeniy
Rue Abelville, 24/2 - 7100 La Louvière

DISCIPLINE : Architecture - Stabilité - Techniques spéciales - Géomètre/Relevé - Autres



Reconstruction d'une habitation unifamiliale

TYPE DOC

PHASE

N° DOC

INDICE

DATE

Plan Gros-oeuvre RDC+1 - Niv. +12.55

P

EXE

EXE-P02

-

2022-09-26

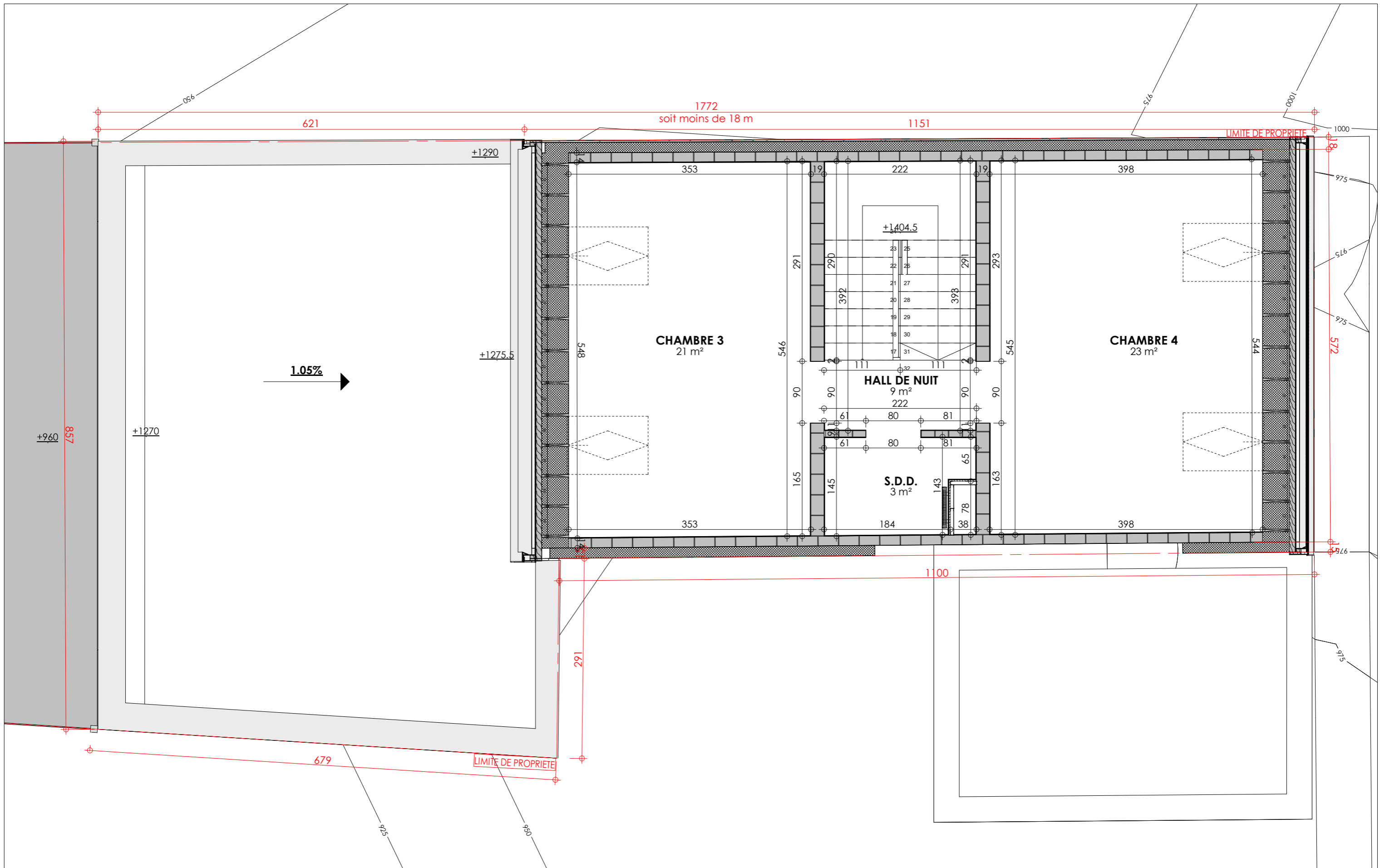
Ant : - - - - -

1- Il appartient à l'entrepreneur de contrôler les côtes des documents, de les vérifier sur les grandeurs réelles d'exécution et les dimensions existantes et de signaler à l'architecte toutes discordances éventuelles.
n'engagent que l'ingénieur en stabilité.

3- Ce plan est la propriété de l'architecte et ne peut être reproduit sans son accord préalable.

4- Ce document, sans signature ou paraphe de l'Architecte, ne vaut rien. Seul un document signé fait foi.

2- Les plans de Permis d'Urbanisme ne peuvent servir de plans d'Exécution et de Réalisation. Toutes mentions de stabilité du bâtiment indiquées sur ce document



WILLIAM PIERART ARCHITECTURE

Rue d'Havré, 56 - 7000 MONS-BELGIQUE
+32(0)476 76 13 60 - william.pierart@gmail.com

Signature Architecte

Signature Maître d'Ouvrage

1 : 50 (sur A3)

Impasse Bonnière, 3 - 7100 La Louvière
Parcelle cadastrale : 3DIV/LALOUVIERE/section/parcelle0022D009

SLEPOV Yevgeniy
Rue Abelville, 24/2 - 7100 La Louvière

DISCIPLINE : Architecture - Stabilité - Techniques spéciales - Géomètre/Relevé - Autres



Reconstruction d'une habitation unifamiliale

TYPE DOC

PHASE

N° DOC

INDICE

DATE

Plan Gros-oeuvre RDC+2 - Niv. +15.35

P

EXE

EXE-P03

-

2022-09-26

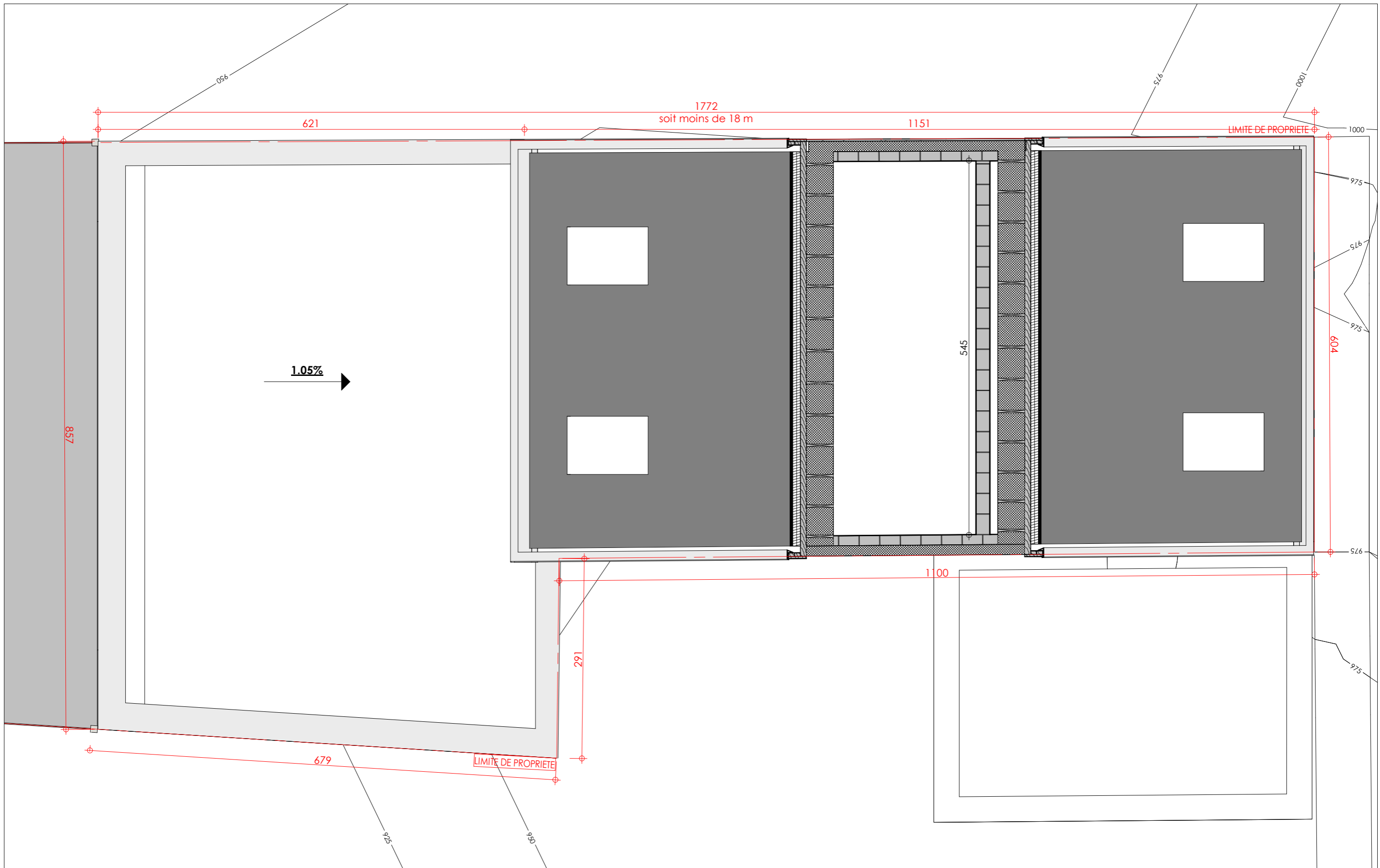
Ant : - - - - -

1- Il appartient à l'entrepreneur de contrôler les côtes des documents, de les vérifier sur les grandeurs réelles d'exécution et les dimensions existantes et de signaler à l'architecte toutes discordances éventuelles.
n'engagent que l'ingénieur en stabilité.

3- Ce plan est la propriété de l'architecte et ne peut être reproduit sans son accord préalable.

4- Ce document, sans signature ou paraphe de l'Architecte, ne vaut rien. Seul un document signé fait foi.

2- Les plans de Permis d'Urbanisme ne peuvent servir de plans d'Exécution et de Réalisation. Toutes mentions de stabilité du bâtiment indiquées sur ce document



WILLIAM PIERART ARCHITECTURE

Rue d'Havré, 56 - 7000 MONS-BELGIQUE
+32(0)476 76 13 60 - william.pierart@gmail.com

Signature Architecte

Signature Maître d'Ouvrage

1 : 50 (sur A3)

Impasse Bonnière, 3 - 7100 La Louvière
Parcelle cadastrale : 3DIV/LALOUVIERE/section8parcelle0022D009

SLEPOV Yevgeniy
Rue Abelville, 24/2 - 7100 La Louvière

DISCIPLINE : Architecture - Stabilité - Techniques spéciales - Géomètre/Relevé - Autres



Reconstruction d'une habitation unifamiliale

Plan Gros-oeuvre RDC+3 - Niv. +18.05

TYPE DOC

P

PHASE

EXE

N° DOC

EXE-P04

INDICE

-

Ant : - - - - -

DATE

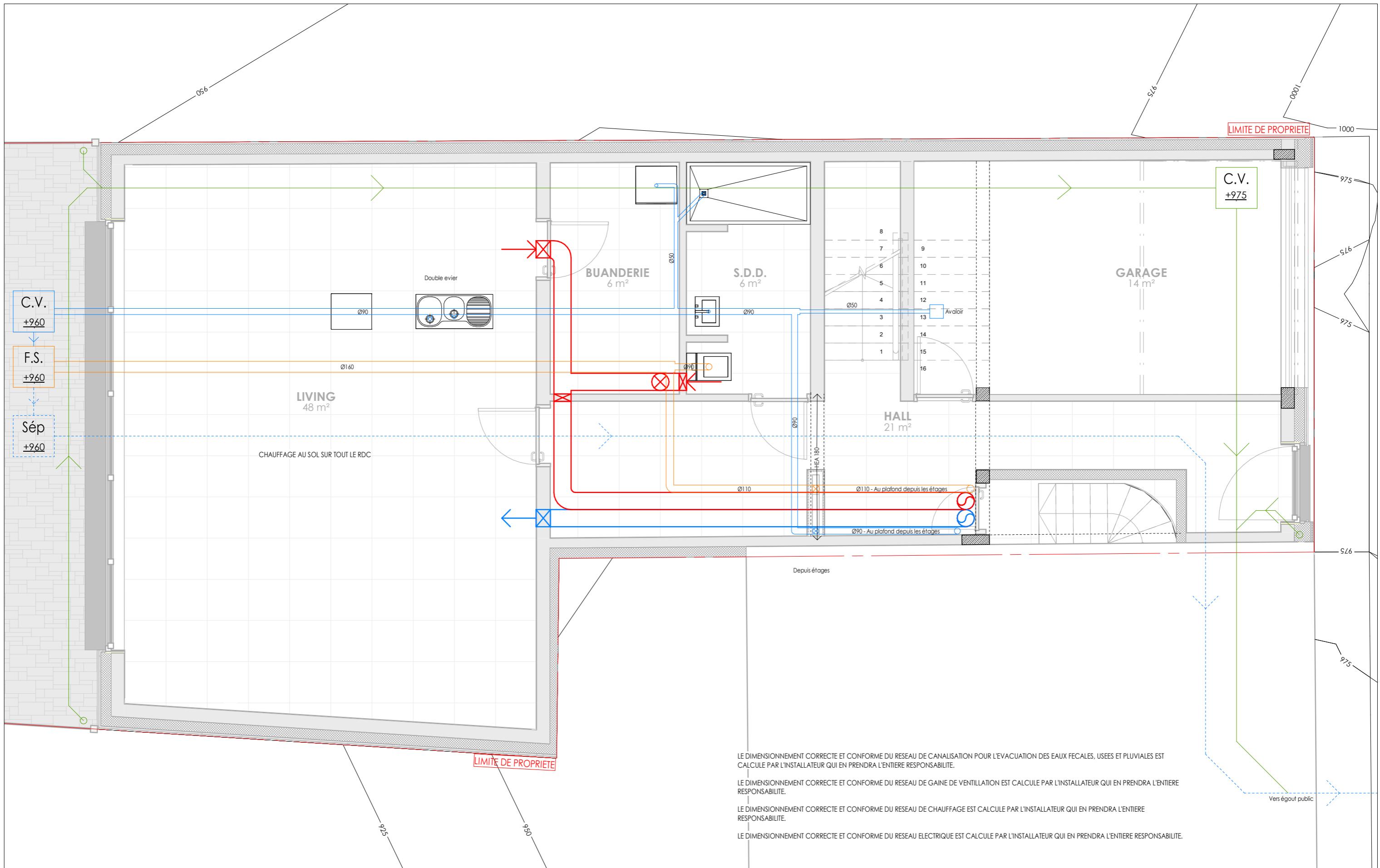
2022-09-26

1- Il appartient à l'entrepreneur de contrôler les côtes des documents, de les vérifier sur les grandeurs réelles d'exécution et les dimensions existantes et de signaler à l'architecte toutes discordances éventuelles.

3- Ce plan est la propriété de l'architecte et ne peut être reproduit sans son accord préalable.

2- Les plans de Permis d'Urbanisme ne peuvent servir de plans d'Exécution et de Réalisation. Toutes mentions de stabilité du bâtiment indiquées sur ce document n'engagent que l'ingénieur en stabilité.

4- Ce document, sans signature ou paraphe de l'Architecte, ne vaut rien. Seul un document signé fait foi.



LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU DE CANALISATION POUR L'EVACUATION DES EAUX FÉCALES, USEES ET PLUVIALES EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU DE GAINE DE VENTILATION EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU DE CHAUFFAGE EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

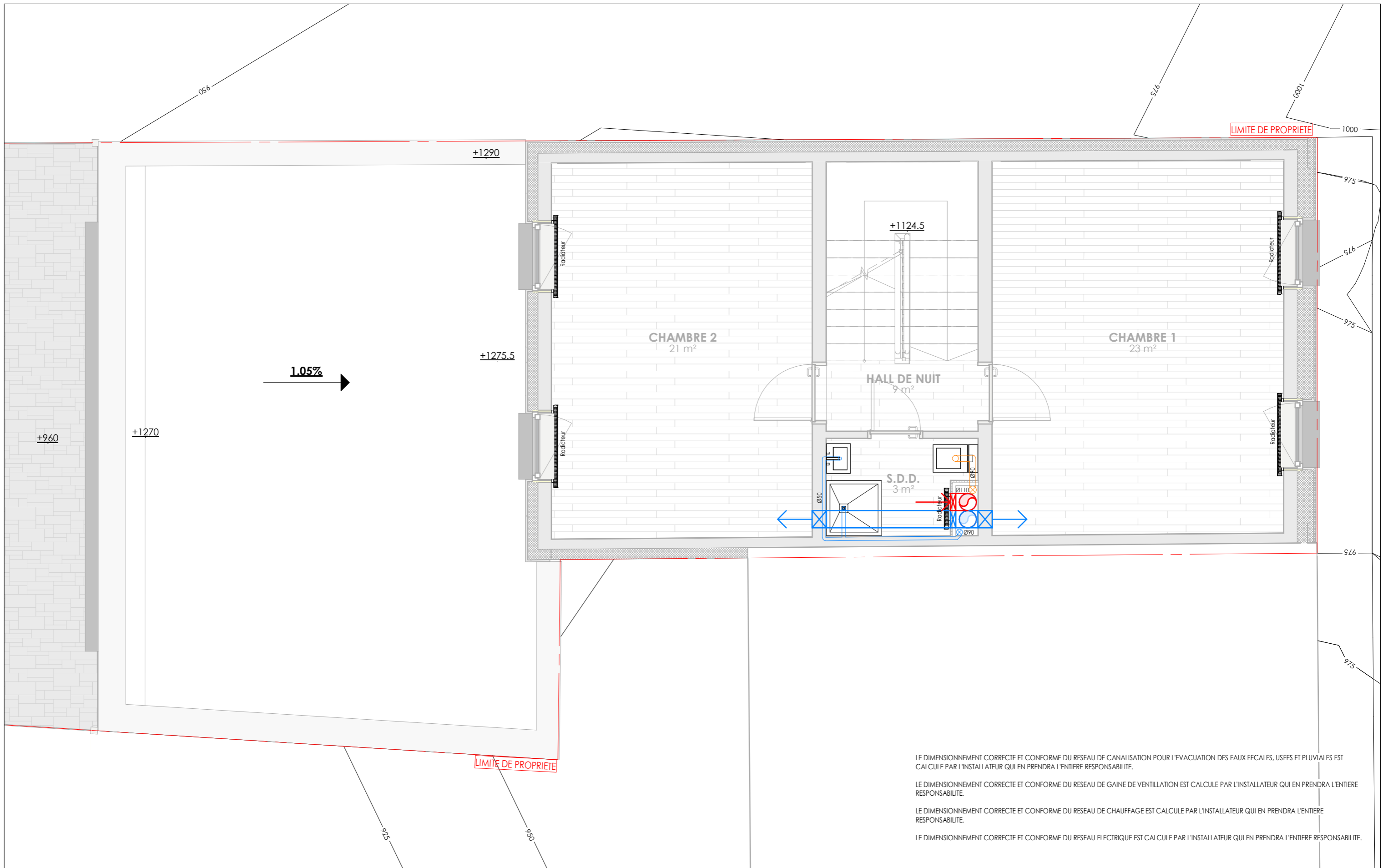
LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU ELECTRIQUE EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

WILLIAM PIERART ARCHITECTURE
 Rue d'Havré, 56 - 7000 MONS-BELGIQUE
 +32(0)476 76 13 60 - william.pierart@gmail.com

Signature Architecte _____
 Signature Maître d'Ouvrage _____
 1 : 50 (sur A3)

Impasse Bonnière, 3 - 7100 La Louvière Parcelle cadastrale : 3DIV/LALOUVIERE/section8parcelle0022D009	SLEPOV Yevgeniy Rue Abelville, 24/2 - 7100 La Louvière	DISCIPLINE : Architecture - Stabilité - Techniques spéciales - Géomètre/Relevé - Autres				
Reconstruction d'une habitation unifamiliale		TYPE DOC	PHASE	N° DOC	INDICE	DATE
Plan HVAC RDC - Niv. +9.75		P	EXE	EXE-P05	-	2022-09-26
		Ant :				

1- Il appartient à l'entrepreneur de contrôler les côtes des documents, de les vérifier sur les grandeurs réelles d'exécution et les dimensions existantes et de signaler à l'architecte toutes discordances éventuelles. 2- Les plans de Permis d'Urbanisme ne peuvent servir de plans d'Exécution et de Réalisation. Toutes mentions de stabilité du bâtiment indiquées sur ce document n'engagent que l'ingénieur en stabilité. 3- Ce plan est la propriété de l'architecte et ne peut être reproduit sans son accord préalable. 4- Ce document, sans signature ou paraphe de l'Architecte, ne vaut rien. Seul un document signé fait foi.



LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU DE CANALISATION POUR L'EVACUATION DES EAUX FECALES, USEES ET PLUVIALES EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU DE GAINE DE VENTILATION EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU DE CHAUFFAGE EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

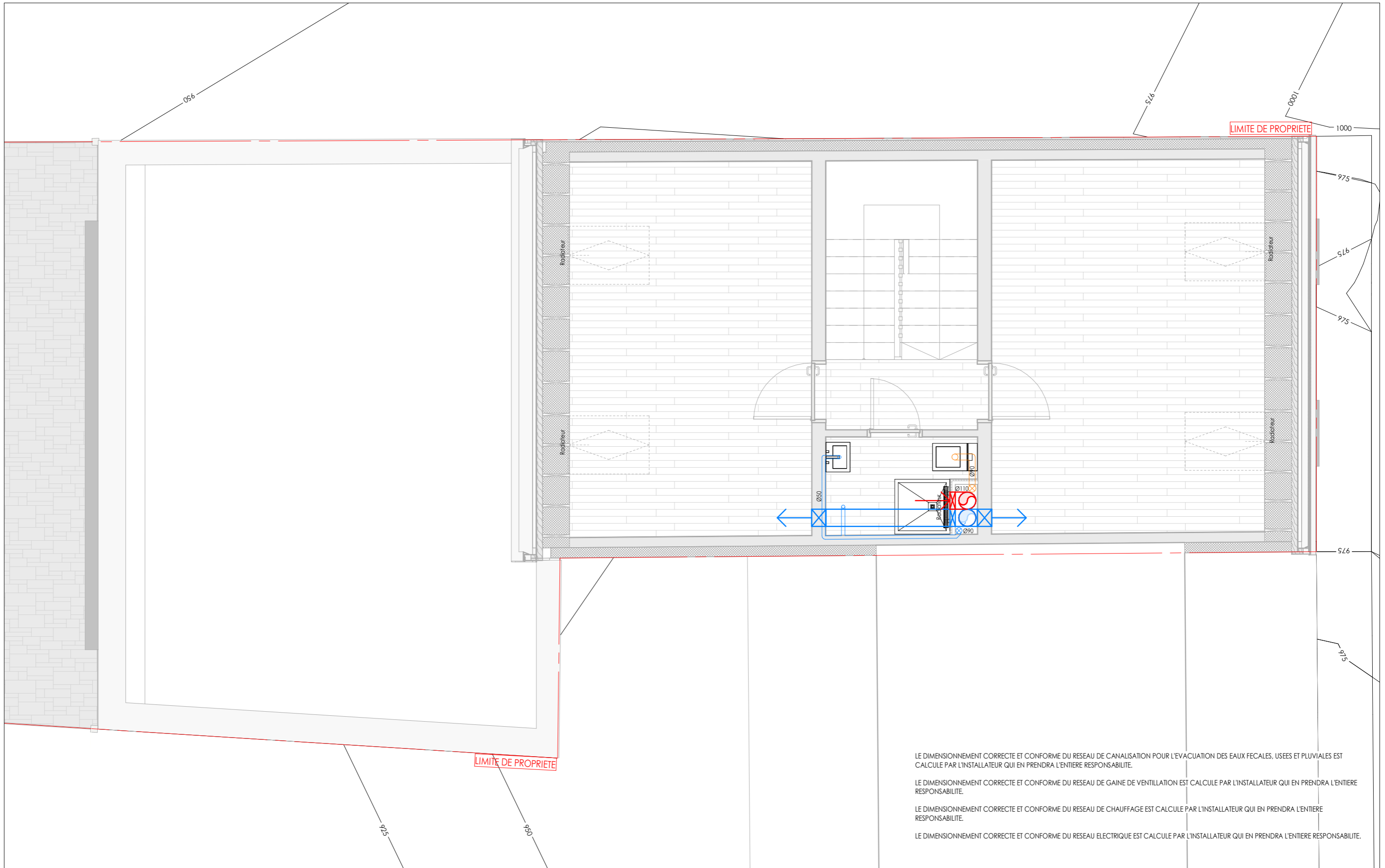
LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU ELECTRIQUE EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

WILLIAM PIERART ARCHITECTURE
 Rue d'Havré, 56 - 7000 MONS-BELGIQUE
 +32(0)476 76 13 60 - william.pierart@gmail.com

Signature Architecte _____
 Signature Maître d'Ouvrage _____
 1 : 50 (sur A3)

Impasse Bonnière, 3 - 7100 La Louvière Parcelle cadastrale : 3DIV/LALOUVIERE/section8parcelle0022D009		SLEPOV Yevgeniy Rue Abelville, 24/2 - 7100 La Louvière		DISCIPLINE : Architecture - Stabilité - Techniques spéciales - Géomètre/Relevé - Autres				
Reconstruction d'une habitation unifamiliale		TYPE DOC	PHASE	N° DOC	INDICE	DATE		
Plan HVAC RDC+1 - Niv. +12.55		P	EXE	EXE-P06	-	2022-09-26	Ant : - - - - -	

1- Il appartient à l'entrepreneur de contrôler les côtes des documents, de les vérifier sur les grandeurs réelles d'exécution et les dimensions existantes et de signaler à l'architecte toutes discordances éventuelles. 2- Les plans de Permis d'Urbanisme ne peuvent servir de plans d'Exécution et de Réalisation. Toutes mentions de stabilité du bâtiment indiquées sur ce document n'engagent que l'ingénieur en stabilité. 3- Ce plan est la propriété de l'Architecte et ne peut être reproduit sans son accord préalable. 4- Ce document, sans signature ou paraphe de l'Architecte, ne vaut rien. Seul un document signé fait foi.



LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU DE CANALISATION POUR L'EVACUATION DES EAUX FECALES, USEES ET PLUVIALES EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU DE GAINE DE VENTILATION EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU DE CHAUFFAGE EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

LE DIMENSIONNEMENT CORRECTE ET CONFORME DU RESEAU ELECTRIQUE EST CALCULE PAR L'INSTALLATEUR QUI EN PRENDRA L'ENTIERE RESPONSABILITE.

WILLIAM PIERART ARCHITECTURE
 Rue d'Havré, 56 - 7000 MONS-BELGIQUE
 +32(0)476 76 13 60 - william.pierart@gmail.com

Signature Architecte _____
 Signature Maître d'Ouvrage _____
 1 : 50 (sur A3)

Impasse Bonnière, 3 - 7100 La Louvière Parcelle cadastrale : 3DIV/LALOUVIERE/section8parcelle0022D009	SLEPOV Yevgeniy Rue Abelville, 24/2 - 7100 La Louvière	DISCIPLINE : Architecture - Stabilité - Techniques spéciales - Géomètre/Relevé - Autres				
Reconstruction d'une habitation unifamiliale	TYPE DOC	PHASE	N° DOC	INDICE	DATE	
Plan HVAC - RDC+2 - Niv. +15.35	P	EXE	EXE-P07	- Ant : - - - - -	2022-09-26	

1- Il appartient à l'entrepreneur de contrôler les côtes des documents, de les vérifier sur les grandeurs réelles d'exécution et les dimensions existantes et de signaler à l'architecte toutes discordances éventuelles. 2- Les plans de Permis d'Urbanisme ne peuvent servir de plans d'Exécution et de Réalisation. Toutes mentions de stabilité du bâtiment indiquées sur ce document n'engagent que l'ingénieur en stabilité. 3- Ce plan est la propriété de l'Architecte et ne peut être reproduit sans son accord préalable. 4- Ce document, sans signature ou paraphe de l'Architecte, ne vaut rien. Seul un document signé fait foi.